



Projet de loi de finances 2025 : Bordeaux Métropole face à des choix douloureux

Christine Bost, présidente de Bordeaux Métropole a écrit ce jour à l'ensemble des vice-présidents et conseillers métropolitains délégués pour les alerter sur les conséquences du projet de loi de finances 2025 présenté par le gouvernement. Avec un besoin de 60 millions en moins sur son budget de fonctionnement, la Métropole va devoir opérer des choix douloureux dans ses politiques publiques. La gravité de la situation impose d'adopter en urgence une nouvelle méthode pour l'élaboration du budget ainsi qu'un nouveau calendrier. Le budget métropolitain qui devrait être voté fin janvier sera soumis au vote du Conseil métropolitain le 4 avril 2025.

Le projet de loi de finances pour 2025 présenté par le gouvernement le 10 octobre dernier annonce un ensemble de mesures qui impacteront très fortement et de manière inédite Bordeaux Métropole.

Le gel de la DGF et de la dynamique de la TVA, la réduction de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, la diminution du FCTVA, la création d'un mécanisme de mise en réserve pouvant atteindre 2% des recettes de fonctionnement et la hausse des cotisations employeurs à la Caisse nationale de retraite des collectivités locales (CNRACL), constituent avant toute exécution budgétaire une diminution de 42M€ de la capacité d'épargne.

60M€ en moins sur le budget métropolitain

À cela s'ajoutent les conséquences de la conjoncture économique morose en 2024 qui conduit à une révision à la baisse de près de 15M€ des prévisions de recettes de fonctionnement. Si on cumule à tout cela les effets de la réduction du Fonds vert de 60% et du Fonds chaleur de 33%, l'impact pour le budget 2025 s'élève à environ 60M€.

Face à ces projections et par rapport aux prévisions ayant servi de base pour l'élaboration du budget 2025, la Métropole doit chercher à réduire les dépenses de fonctionnement pour préserver son épargne nette qui sert l'investissement. Cela représente environ 3 mois de dépenses pour les transports, 7 mois de collecte des déchets ou encore les travaux sur le pont de Pierre pour le sauver.

En conséquence et pour tenir son endettement, Bordeaux Métropole devra également réduire les dépenses d'investissement de 100M€ cette année sur environ 800 M€ d'investissements annuels. Les choix à opérer devront également s'attacher à préserver au maximum la commande publique pour les entreprises du territoire pour ne pas rajouter de la crise à la crise suite aux annonces drastiques du PLF en cours de discussion.

Dans ce contexte, le calendrier ainsi que le processus budgétaire doivent être ajustés pour voter un budget équilibré et agir en responsabilité. Le vote du budget

est donc reporté au 4 avril 2025. Il sera précédé du débat d'orientation budgétaire lors du Conseil métropolitain du 7 février.

Une nouvelle méthode pour l'élaboration du budget

La gravité de la situation impose d'adopter en urgence une nouvelle méthode pour l'élaboration du budget. Elle se déroule en deux temps.

Durant le mois de novembre, la direction générale a pour mission de rechercher et proposer les mesures visant à atteindre les objectifs de réduction des dépenses. Les conférences budgétaires initialement prévues du 28 octobre au 8 novembre sont annulées.

Ces mesures affecteront toutes les politiques métropolitaines, impacteront les moyens propres de l'administration et les moyens des organismes dépendants de Bordeaux Métropole qui doivent s'impliquer dans cet effort collectif. Elles ne sacrifieront pas les mesures nouvelles aux bénéfiques de la seule reconduction des mesures plus anciennes. Cette opportunité contrainte doit être saisie pour interroger certains dispositifs et réallouer le cas échéant des moyens.

Une diminution de l'épargne nette de plus de 50% implique des conséquences de court et moyen terme sur les dépenses d'investissement. Les budgets 2025 et 2026 sont impactés avec, chaque année, une réduction de 100M€ sur les crédits d'investissement.

L'ensemble des mesures seront présentées et discutées afin de passer à l'étape suivante de rédaction du ROB et du budget primitif.

Au final, en attaquant les finances des collectivités, le Gouvernement s'attaque à des dépenses productives qui créent de l'activité économique donc des emplois et des recettes fiscales.

Contacts presse :

Virginie Bougant – vi.bougant@bordeaux-metropole.fr – 06 27 52 48 69

Margot Pinsolles – m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr – 06 61 80 61 23